

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **du mardi 20 mars 2018**

Le vingt mars deux mille dix-huit à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal - rue de la Herse - sous la présidence de Monsieur Yves MARIE, Maire.

Présents :

Yves MARIE, Jack PROUTHEAU, Sylvie DOUCET, Bruno ALAMICHEL, Adrienne PETIT, Pierre COUTURIER, Christian LAPEYRE, Myriam ROUILLARD, Henri FERRO, Véronique VAUDELLE, Lydia GALOPIN, Sophie GOUMAZ, Nathalie BIETRY, Axel TROTIGNON, Alexandre DAVAL, Lionel GUYOMARD

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Murielle MARINELLI-LAVIGNE donne pouvoir à Yves MARIE

Antony DOUEZY donne pouvoir à Sylvie DOUCET

Eric TABARINO donne pouvoir Axel TROTIGNON

Michel DAUPTAIN donne pouvoir à Bruno ALAMICHEL

David BOURGEOIS donne pouvoir à Jack PROUTHEAU

Absente excusée :

Elodie GRYGULA

Absentes :

Peggy GUILLER et Julie LECOMTE

Le Maire nomme Nathalie BIETRY secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 13 février 2018

Aucune remarque n'est formulée.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 13 février 2018 est adopté à l'unanimité des membres présents en tenant compte de la remarque.

I / INFORMATIONS

Comptes rendus, rapports et courriers divers

Commissions municipales :

- Comptes rendus de la Commission Urbanisme des 6 et 19 février ;
- Compte rendu de la Commission des Travaux du 23 février ;
- Compte rendu de la Commission des Finances du 9 mars.

Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile de France :

- Compte rendu succinct de la séance du 22 février 2018 du Conseil Communautaire ;
- Comptes rendus des séances du Bureau du 1^{er} février et du 1^{er} mars ;
- Compte rendu de la Commission collecte, traitement et valorisation des déchets ménagers du 12 février 2018 ;
- Restitution du 18 décembre 2017 des réunions de proximité relative à l'élaboration du projet de territoire ;

- Résultat de l'enquête citoyenne menée du 12 novembre 2017 au 10 décembre 2017 dans le cadre du projet de territoire ;

Divers :

- Procès-verbal sommaire du Conseil d'administration du CCAS du 21 février ;
- Courrier du Maire de Gallardon du 19 février à la Présidente de la CCPEIDF concernant le projet d'implantation de l'entreprise « FM Logistic ».

Le Maire fait lecture de la liste des documents transmis.

Deux remarques d'Alexandre DAVAL :

Concernant un compte rendu de la Communauté de Communes, il est précisé que la déviation est estimée à 30 millions d'euros avec une participation de la Commune de 10 % lissée sur 20 ans. Le Maire précise que cette participation serait plutôt à la charge de la Communauté de Communes. Cette démarche s'inscrit dans le désengagement progressif du Département compte tenu du manque d'argent. Ce principe de répartition des charges n'a jusqu'à maintenant jamais été appliqué. De surcroît, ce n'est pas à la Commune de régler cette circulation de transit. Gallardon est victime d'une circulation qui n'est pas la sienne (cf. projet d'installation de « FM Logistic » à Epernon). Alexandre DAVAL ajoute que non seulement la Commune n'a pas le choix du tracé mais qu'en plus, elle devrait régler une partie de la note.

Alexandre DAVAL revient sur l'enquête citoyenne diligentée par la Communauté de Communes, notamment sur le thème du périmètre associatif. Ainsi et dès lors que ce sujet n'est pas de la compétence de cette collectivité, il s'interroge sur la pertinence de ce point dans l'enquête. Cela ajoute à la confusion. Le Maire précise qu'effectivement et notamment les activités sportives ne sont pas de la compétence de l'intercommunalité. Toutefois, les pratiquants ne se préoccupent pas de ces questions de compétences et de limites administratives.

II / DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

1. DPU (Droit de Prémption urbain)

Date de dépôt	Notaire	Nom	terrain	Cadastre	Superficie	
15/12/2017	MAITRE LABBE	DANEBE/BILLOT	27 RUE DES MICHOTTES	ZK 683	589 m ²	NON EXERCE LE 15/12/2017
28/12/2017	MAITRE LABARTHE PIOL	SAINTHUILE	42 RUE BAGLAINVAL	AI 15/234/236/238	899 m ²	NON EXERCE LE 28/12/2017
02/01/2018	MAITRE LABBE	BIZET/RODGERS	20 RUE GUY POUILLE	AC 308	402 m ²	NON EXERCE LE 04/01/2018
08/01/2018	MAITRE MUNOZ	MAILLARD	1 IMPASSE DU CŒUR A MARGOT	AC 842	367 m ²	NON EXERCE LE 09/01/2018
05/01/2018	MAITRE CAUSSE	MAGNANI	45 FAUBOURG DE LA BRETONNIERE	AC 994	601 m ²	NON EXERCE LE 09/01/2018
09/01/2018	MAITRE JOURDIN	BOUAMOUD	9 RUE DE LA PORTE DE CHARTRES	AC 457	165 m ²	NON EXERCE LE 10/01/2018
11/01/2018	MAITRE MUNOZ	SCI DU JEU DE PAUME	17/19 RUE PIERRE MARTIN	AC 428	160 m ²	NON EXERCE LE 11/01/2018
11/01/2018	MAITRE MUNOZ	FAGET	78 B RUE DE MAINTENON	AE 143	1283 m ²	NON EXERCE LE 11/01/2018
16/01/2018	MAITRE JOURDIN	FROMI	3 PLACE DE L'EGLISE	AC 464	291 m ²	NON EXERCE LE 16/01/2018
19/01/2018	MAITRE DALET	MONSEILLIER	12 RUE DU CROC SALE	AC 435	139 m ²	NON EXERCE LE 22/01/2018
25/01/2018	MAITRE MUNOZ	LE HONSEC/DE CRUZ	48 GRANDE RUE DE MONTLOUET	266 B 1210	100 m ²	NON EXERCE LE 25/01/2018
01/02/2018	MAITRE JOURDIN	SCI PHYM IMMO	19 RUE DU MARCHÉ AU BLE	AC 552	114 m ²	NON EXERCE LE 01/02/2018
22/02/2018	MAITRE MUNOZ	CONSORTS HALLOT	CHEMIN DE RICHENOU	AH100/104/105/106/ AH107/112/129/AD207/ AH239/240/247/AE309 /311/312/433	45529 m ²	NON EXERCE LE 23/02/2018
07/03/2018	MAITRE JOURDIN	DUNAJCZYK	23 RUE DE LA FONTAINE	AC 747	205 m ²	NON EXERCE LE 07/03/2018

2. Dépenses comprises entre 500,00 € HT et 25 000,00 € HT

Fournisseur	produit	Affectation	Montant		Section
			HT	TTC	
ARIMA	Assistance pour la mise en concurrence contrats assurance	Mairie	2 300.00	2 760.00	FCT
COBALYS	Fleurissement printemps	Voirie	1 394.60	1 554.75	FCT
COBALYS	Produits Phyto	Espaces verts	545.00	654.00	FCT
DIFACHIMIE	Produits de traitement	Voirie	574.80	689.76	FCT
GUILLERY	Entretien Kubota	Espaces verts	1 417.12	1 700.54	FCT
LE 8 ^E ART	Feu d'artifice – 15/07/2018	Animation		5 000.00	FCT
MECANIQUE A DOMICILE	Embrayage Trafic	Services Techniques	826.83	992.20	FCT
TOPP IMPRIMERIE	Brochures salon d'art	Animation	535.00	642.00	FCT
GARDEN EQUIPEMENT	Entretien John Deere	Espaces verts	542.72	651.26	FCT
TEMPS LIVRE	Dictionnaires-Récompenses CM2	Ecole Primaire	1 020.11	1 076.22	FCT
DECOLUM	Illuminations Noël	Animation	1 878.96	2 254.75	INV
GUILLERY	Matériels électriques outillage	Espaces verts	1 218.97	1 462.76	INV
MAGNANI	Plateaux table	Salle polyvalente	781.56	937.87	INV

Le Maire fait lecture de la liste des achats.

III / DECISIONS – DELIBERATIONS

1. Comptes administratifs 2017

Les Comptes Administratifs ont fait l'objet d'une étude et d'un avis favorable en Commission des Finances du 9 mars.

Les Comptes Administratifs sont conformes aux Comptes de Gestion (TP).

COMPTE ADMINISTRATIF – EAU POTABLE

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT DE CLOTURE	
				DEFICIT	EXCEDENT
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats + titres)	Section de fonctionnement	47 420,64	97 860,59		50 439,95
	Section d'investissement	234 019,76	196 773,00	37 246,76	

RESULTAT 2017 AVEC REPORT DE L'EXERCICE 2016	Report SF 002				50 439,95
	Report SI 001		46 211,53		8 964,77

RAR 2017	Section de fonctionnement				
	Section d'investissement				

RESULTAT CUMULE AVEC RAR 2017	Section de fonctionnement	47 420,64	97 860,59		50 439,95
	Section d'investissement	234 019,76	242 984,53		8 964,77

RESULTAT NET 2017	59 404,72
--------------------------	------------------

Le Maire fait lecture de la balance budgétaire.

Il rappelle que la distribution de l'eau est gérée par une DSP (Délégation de Service Public).

En 2017, une trentaine de branchements en plomb ont été repris et la canalisation d'eau a été changée à Baglainval.

Le Maire précise le report de recettes qui provient du SIA. Le budget de l'eau est ainsi favorisé en vue des futurs travaux : reprise de branchements en plomb, canalisation à Montlouet (Bout d'A haut).

COMPTE ADMINISTRATIF – ASSAINISSEMENT

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT DE CLOTURE	
				DEFICIT	EXCEDENT
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats + titres)	Section de fonctionnement	122 689,80	155 693,75		33 003,95
	Section d'investissement	1 023 149,70	996 624,17	26 525,53	
RESULTAT 2017 AVEC REPORT DE L'EXERCICE 2016	Report SF 002				33 003,95
	Report SI 001		12 617,92	13 907,61	12 617,92
RAR 2017	Section de fonctionnement				
	Section d'investissement	73 738,73	210 765,00		137 026,27
RESULTAT CUMULE AVEC RAR 2017	Section de fonctionnement	122 689,80	155 693,75		33 003,95
	Section d'investissement	1 096 888,43	1 220 007,09		123 118,66
RESULTAT NET 2017					156 122,61

Le Maire fait lecture de la balance budgétaire.

Les dépenses très importantes sont consécutives aux travaux d'extension du réseau d'assainissement sur le secteur du Mesnil/Baglainval. C'est une dépense d'un niveau historique. Le Maire évoque l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 254 000 € qui n'apparaît pas dans le budget. Elle sera compensée notamment par les RAR 2017 en recettes du montant de 210 765 € correspondant au reste à percevoir de l'Agence de l'eau.

COMPTE ADMINISTRATIF – COMMUNE

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT DE CLOTURE	
				DEFICIT	EXCEDENT
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats + titres)	Section de fonctionnement	3 110 983,50	3 550 448,67		439 465,17
	Section d'investissement	839 764,12	1 148 675,75		308 911,63
RESULTAT 2017 AVEC REPORT DE L'EXERCICE 2016	Report SF 002	3 110 983,50	3 816 739,52		705 756,02
	Report SI 001	1 374 845,01	1 148 675,75	226 169,26	

RAR 2017	Section de fonctionnement				
	Section d'investissement	138 480,65	1 586,00	136 894,65	

RESULTAT CUMULE AVEC RAR 2017	Section de fonctionnement	3 110 983,50	3 816 739,52		705 756,02
	Section d'investissement	1 513 325,66	1 150 261,75	363 063,91	

RESULTAT NET 2017	342 692,11
--------------------------	-------------------

Le Maire procède à une lecture par chapitre et invite les membres du Conseil à poser des questions au fil du déroulé.

Recettes de fonctionnement : 3 816 739,52 €

Le Maire rappelle la stratégie qui consiste d'essayer de réduire au mieux le prévu par rapport au réalisé, notamment en fonctionnement.

Chap 013 : 68 359,75 €

Recettes importantes consécutives aux remboursements de l'assurance des nombreuses absences des personnels.

Chap 73 : 2 417 654,00 €

Ce chapitre intègre les attributions de compensation de la nouvelle Communauté de Communes : la part départementale est reversée à la Communauté de Communes qui ensuite nous la reverse dans la compensation.

Chap 74 : 789 128,72 €

On subit toujours une baisse de la dotation forfaitaire.

Chap 77 : 1 756,17 €

Mandats annulés

Dépenses de fonctionnement : 3 110 983,50 €

La baisse s'explique essentiellement par les opérations d'ordre.

Chap 11 : 542 827,39 €

Il s'agit du chapitre qui permet de vivre au quotidien. Baisse sensible qui s'inscrit dans nos efforts continus pour la maîtrise des dépenses

Chap 12 : 1 391 678,14 €

Très faible hausse. Il s'agit essentiellement de nos charges de personnel.

Chap 65 : 1 029 386,75 €

Légère baisse par rapport aux deux exercices antérieurs. Il s'agit de la contribution aux pompiers et au SIVOS.

Chap 66 : 41 058,87 €

Désendettement progressif, donc moins de charge financière d'année en année.

Chap 67 : 6 068,83 €

Voyage scolaire

Recettes d'investissement : 1 148 675,75 €

Nous constatons un déficit d'investissement donc pas de recettes reportées.

Chap 10 : 679 418,82 €

Chapitre principal : FCTVA important + excédents de fonctionnement capitalisés

Chap 16 : 180 000 €

Emprunt contracté pour rembourser l'emprunt à court terme du même montant, dans l'attente du FCTVA : opération neutre.

Dépenses d'investissement : 1 374 845,01 €

Chap 001 : déficit de 535 080,39 € à couvrir

Chap 16 : 467 584,84 €

180 000 € + remboursement du capital normal.

Adrienne PETIT s'étonne de l'importante différence de la ligne 2111 terrains nus entre le prévisionnel et le réalisé. Il s'agit en fait d'une provision pour l'acquisition éventuelle du terrain rue de la Herse, dans l'objectif de réaliser un parking. Il faudra reconduire cette somme, sachant que pour l'instant les propriétaires ne sont pas prêts à vendre.

Le Maire quitte la salle afin que soit procédé aux votes en son absence, cela conformément à la réglementation. Jack PROUTHEAU, 1^{ère} adjoint, prend la présidence de la séance et fait procéder aux votes.

→ *Après en avoir délibéré, considérant les diverses présentations, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve :*

- *le compte administratif Commune 2017 ;*
- *le compte administratif Assainissement 2017 ;*
- *le compte administratif Eau potable 2017.*

Pierre COUTURIER juge que l'assemblée peut être satisfaite. En effet, malgré les difficultés, les trois budgets sont excédentaires.

Adrienne PETIT ajoute que l'endettement est bien maîtrisé.

Bruno ALAMICHEL prône la vigilance compte tenu de la stagnation de nos recettes.

Le Maire reprend la présidence de la séance. Il remercie l'assemblée pour la confiance témoignée.

2. Débat d'Orientations Budgétaires

En vertu de l'article 11 de la Loi d'orientation n° 92-125 du 06 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, les communes de plus de 3 500 habitants doivent tenir en séance du Conseil Municipal un Débat d'Orientations Budgétaires dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget.

Ces dispositions ont été codifiées à l'article L.2312.1 du code général des collectivités territoriales.

Cette procédure qui constitue une formalité substantielle, vise à informer plus en amont et recueillir les réflexions sur les grandes orientations budgétaires.

Le Débat d'Orientations Budgétaires est l'occasion de transmettre et présenter une information aussi complète que possible sur le contexte économique et financier dans lequel la préparation du budget primitif 2018 sera entreprise.

Eléments de débat :

- o CA 2017, conformes aux CG ;
- o Les ratios 2004-2017 : Documents joints à l'ordre du jour (présentés et validés en Commission des Finances du 9 mars).
 - Source : Comptes administratifs 2017 de la commune
 - Population INSEE en vigueur au 1^{er}/01/2017 : 3 682 habitants

Situation économique général en 2018

Au plan international, l'activité économique globale s'est consolidée, en particulier dans la zone euro. La reprise constatée dans la zone euro, liée notamment à une demande mondiale en croissance concerne la France même si le démarrage a été légèrement plus lent.

Après 1,1 % de croissance en 2016, la croissance 2017 s'élève en France à 1,9 %, soit son plus haut niveau depuis six ans. En parallèle, on observe une baisse du chômage avec la création d'environ 300 000 emplois depuis un an. Le contexte économique est marqué par le redémarrage limité des prix dont la progression serait de 1 % en 2017, 1,1% en 2018 après une progression de 0,2 % en 2016.

Les données de la comptabilité nationale montrent que la situation financière des collectivités locales s'est améliorée en 2016. Les dépenses ont reculé de 1,1% alors que les recettes ont progressé de 0,2%, leur équilibre s'est donc globalement amélioré. La situation à Gallardon ne confirme pas réellement ces chiffres puisque les recettes réelles de fonctionnement s'établissent en 2017 à 3 467 491 € pour 3 498 733 € en 2016 soit une baisse modérée de 1 %, les dépenses réelles de fonctionnement s'établissant à 2 931 022 € en 2017 pour 2 979 290 en 2016 soit une baisse de 1,6 %.

La loi de finances 2018 s'inscrit dans une trajectoire pluriannuelle de réduction du déficit public qui passerait de 2,9% en 2017 à 2,6 % en 2018. Les collectivités territoriales devront réaliser un effort d'économie de 13 Md€ sur leur dépenses de fonctionnement d'ici 2022.

L'effort demandé ne s'appuie plus sur la baisse des dotations mais avec la conclusion d'un pacte financier avec les collectivités dont le budget dépasse les 60 millions d'euros, solution qui apporterait plus de souplesse et de visibilité. L'évolution des dépenses de fonctionnement en % et à périmètre constant sur la période 2018/2022 serait limité à 1,2% par an avec un objectif d'amélioration du besoin de financement et une baisse de la dette pour les collectivités dépassant un plafond d'endettement.

La mise en place d'un dégrèvement de la taxe d'habitation sur les résidences principales concernera en 2018 80% des foyers fiscaux en fonction du revenu fiscal et de façon progressive : 30% en 2018, 65% en 2019, 100% en 2020. L'Etat prendra en charge les dégrèvements dans la limite du taux de TH en vigueur en 2017.

A compter de 2018, la revalorisation des valeurs locatives ne s'effectuera plus par amendement de la loi de finances mais sera liée à l'inflation de novembre n-2 à novembre n-1.

Le coefficient de révision des valeurs locatives serait de 1% en 2018, alors que l'inflation s'est élevée à 1,2% sur la période de référence.

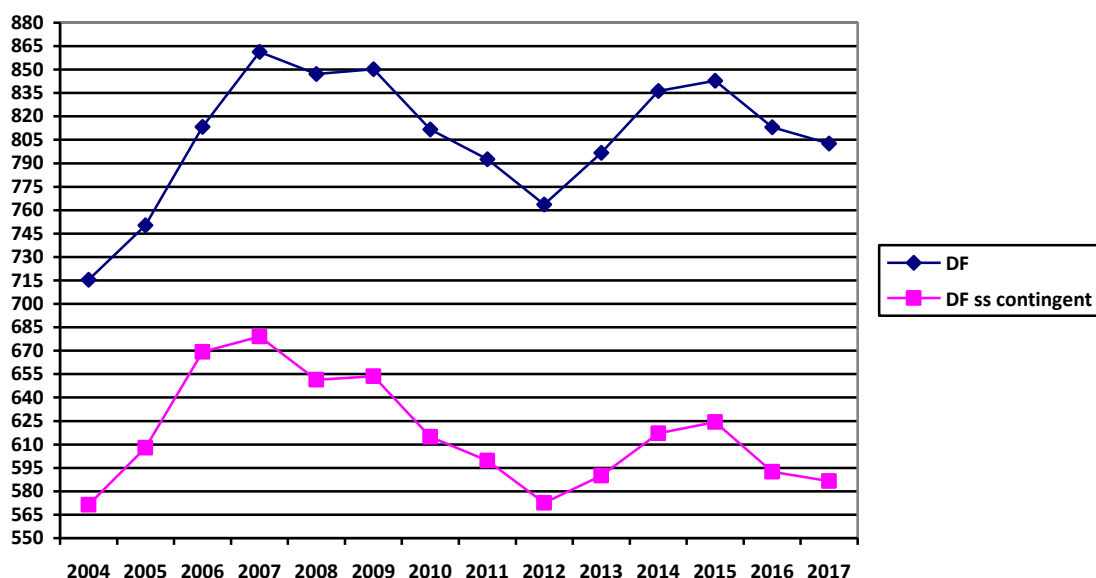
Ratio n°1 - Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux régie. / Population

Années	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Pop.INSEE (fiche DGF)	3551	3551	3551	3551	3551	3500	3501	3505	3553	3584	3613	3631	3664	3652
Montant	715.37	750.36	813.26	861.42	847.17	850.25	811.62	792.66	763.58	796.59	836.36	842.81	813.13	802.58
Ss Contingent	571.58	607.83	669.27	679.13	651.32	653.62	614.94	599.70	572.61	589.99	617.20	624.31	592.42	586.57
SIVOS	107.53	105.34	105.58	143.23	156.64	155.66	157.43	151.51	149.35	165.16	175.96	178.47	180.96	175.91

Evaluation de la charge totale de fonctionnement, en euros par habitant.

Dépenses Réelles de fonctionnement hors travaux régie :

Année	DF Réelles sans Tvx Régie	Montant contingent SIVOS-SDIS	DF Réelles sans contingent et Tvx Régie	Part SIVOS
2004	2 540 290.62 €	510 622.74 €	2 029 667.88 €	381 831.48
2005	2 664 528.98 €	506 135.08 €	2 158 393.90 €	374 068.26
2006	2 887 881.81 €	511 312.79 €	2 376 569.02 €	374 898.24
2007	3 058 915.90 €	647 318.08 €	2 411 597.82 €	508 593.71
2008	3 008 291.99 €	695 459.34 €	2 312 832.65 €	556 211.02
2009	2 975 879.95 €	688 217.52 €	2 287 662.43 €	544 800.99
2010	2 841 483.55 €	688 579.34 €	2 152 904.21 €	551 152.29
2011	2 778 289.94 €	676 350.52 €	2 101 939.42 €	531 028.34
2012	2 713 017.46 €	678 523.61 €	2 034 493.85 €	530 650.66
2013	2 854 993.29 €	740 472.86 €	2 114 520.43 €	591 928.30
2014	3 021 752.79 €	791 813.76 €	2 229 939.03 €	635 759.98
2015	3 060 227.31 €	793 354.99 €	2 266 872.32 €	648 032.04
2016	2 979 290.49 €	808 659.83 €	2 170 630.66 €	663 034.20
2017	2 931 022.78 €	788 874.72 €	2 142 148.06 €	642 430.42



Il s'agit de l'un des ratios devant figurer en annexe aux documents budgétaires des communes de plus de 3 500 habitants en application de l'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales.

Dépenses réelles de fonctionnement : total des dépenses de la colonne mouvements réels de la balance générale en section de fonctionnement. A ces dépenses, on retire les travaux en régie (R042) pour obtenir les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie.

Ce ratio appartient à la catégorie " Dépenses de fonctionnement ".

Nos dépenses réelles de fonctionnement ont baissé et sont inférieures à 2006 (hors 2012 année particulière).

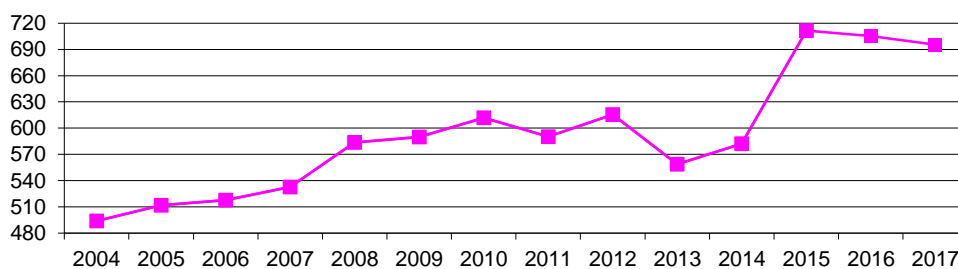
Ratio n°2 - Produit des 3 taxes + CFE + CVAE + FNGIR + DCRTP + Compensations / population

Années	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Pop.INSEE (fiche DGF)	3551	3551	3551	3551	3551	3500	3501	3505	3553	3584	3613	3631	3664	3652
Montant	493,89	511,67	517,58	532,79	583,74	589,65	611,82	590,23	615,37	558,81	581,97	711,38	705,46	695,50

Année	Valeur
2004	1 753 803.39 €
2005	1 816 940.17 €
2006	1 837 926.58 €
2007	1 891 937.29 €
2008	2 072 860.74 €
2009	2 063 775.00 €
2010	2 141 981.82 €
2011	2 068 756.15 €
2012	2 186 409.61 €
2013	2 002 775.04 €
2014	2 102 651.00 €
2015	2 583 001.00 €
2016	2 584 797.00 €
2017	2 539 957.00 €

Produit des 3 taxes directes locales ainsi que la TP réformée, en euros par habitant.

Augmentation due à la part de compensation versée par la CCVV suite à son changement de fiscalité applicable en 2015.



Il s'agit de l'un des ratios devant figurer en annexe aux documents budgétaires des communes de plus de 3500 habitants en application de l'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales.
Produit des 4 taxes : contributions directes (comptes 73111 + 7321 + 7323 + 7482 + 7483).

Ce ratio appartient à la catégorie " Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne "

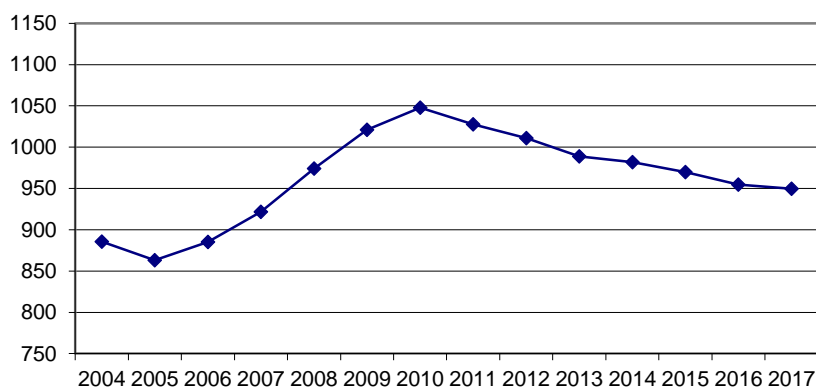
Nous pouvons constater une baisse du produit de notre fiscalité.

Ratio n°3 – (Recettes réelles de fonctionnement – Pduits exceptionnels) / population

Années	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Pop.INSEE (fiche DGF)	3551	3551	3551	3551	3551	3500	3501	3505	3553	3584	3613	3631	3664	3652
Montant	885.64	863,21	885.32	921.89	974.02	1021.13	1048.01	1027.64	1011.17	989.04	981.94	969.66	954.89	949.48

Année	Valeur
2004	3 144 908.96 €
2005	3 065 272.75 €
2006	3 143 776.86 €
2007	3 273 629.25 €
2008	3 458 759.85 €
2009	3 573 939.21 €
2010	3 669 078.28 €
2011	3 601 873.22 €
2012	3 592 691.66 €
2013	3 544 732.48 €
2014	3 547 738.35 €
2015	3 520 824.86 €
2016	3 498 733.39 €
2017	3 467 491.45 €

Evaluation de l'ensemble des recettes courantes sans les produits exceptionnels, en euros par habitant.



Il s'agit de l'un des ratios devant figurer en annexe aux documents budgétaires des communes de plus de 3 500 habitants en application de l'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales.

Recettes réelles de fonctionnement : total des recettes de la colonne mouvements réels de la balance générale en section de fonctionnement.

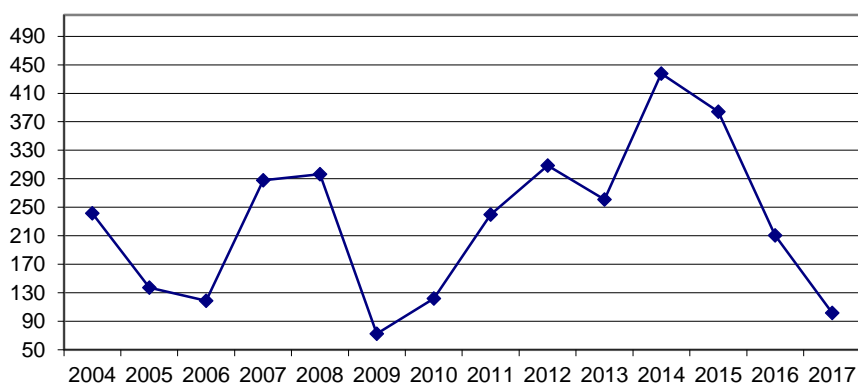
Ce ratio appartient à la catégorie " Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne ".

Nos recettes réelles de fonctionnement continuent à diminuer. Heureusement parallèlement nos dépenses de fonctionnement diminuent également.

Ratio n°4 - Dépenses d'équipement brut / population

Années	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Pop.INSEE (fiche DGF)	3551	3551	3551	3551	3551	3500	3501	3505	3553	3584	3613	3631	3664	3652
Montant	241,76	137,31	118,90	287,75	296,66	72,27	122,17	239,86	308,53	261,01	437,81	384,17	210,51	101,59

Année	Valeur
2005	428 381.25
2006	369 211.28
2007	965 510.90
2008	1 036 859.27
2009	206 903.65
2010	381 714.20
2011	810 714.20
2012	1 096 202.84
2013	806 857.63
2014	1 581 813.83
2015	1 394 907.11
2016	771 322.48
2017	370 975.43



Evaluation de l'effort d'équipement, en euros par habitant.

Il s'agit de l'un des ratios devant figurer en annexe aux documents budgétaires des communes de plus de 3 500 habitants en application de l'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales.

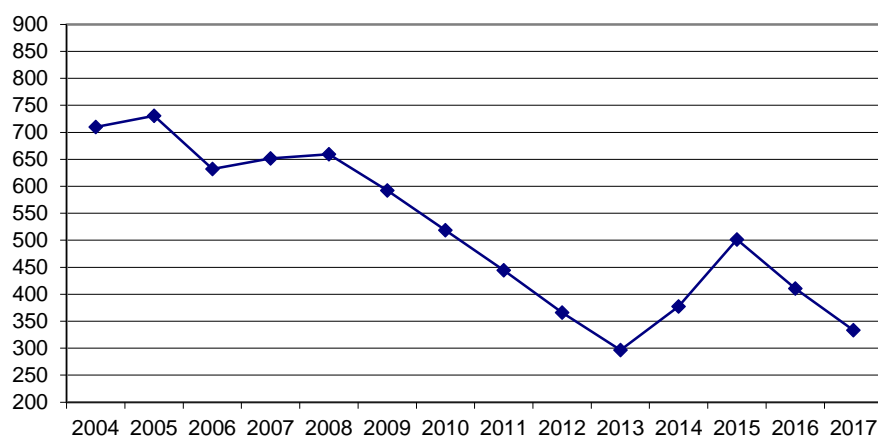
Dépenses d'équipement brut (ou dépenses d'investissement direct) : en mouvements réels, immobilisations incorporelles (compte 20), immobilisations corporelles (compte 21), travaux en cours (compte 23) auxquels il convient d'ajouter le cas échéant les travaux en régie.

Ce ratio appartient à la catégorie " Effort d'équipement et financement ".

On constate une baisse d'investissement. Il faut se remettre des années antérieures très importantes concernant ces dépenses. Nos investissements restent toutefois non négligeables.

Ratio n°5 - Encours de la dette au 31/12/N / population

Années	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Pop.INSEE (fiche DGF)	3551	3551	3551	3551	3551	3500	3501	3505	3553	3584	3613	3631	3664	3652
Montant	709.99	730.90	631.89	651.44	659.26	592.41	518.38	444.21	366.11	293.36	377.16	501.49	410.58	333.19



Années	Encours de la dette au 31/12/N
2004	2 521 168.97
2005	2 595 425.65
2006	2 243 829.90
2007	2 313 249.01
2008	2 341 030.70
2009	2 073 444.11
2010	1 814 849.45
2011	1 556 957.23
2012	1 300 800.14
2013	1 051 377.44
2014	1 362 671.60
2015	1 820 897.13
2016	1 504 363.59
2017	1 216 778.80

Evaluation de l'endettement total en fin d'exercice, en euros par habitant.

Il s'agit de l'un des ratios devant figurer en annexe aux documents budgétaires des communes de plus de 3 500 habitants en application de l'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales.

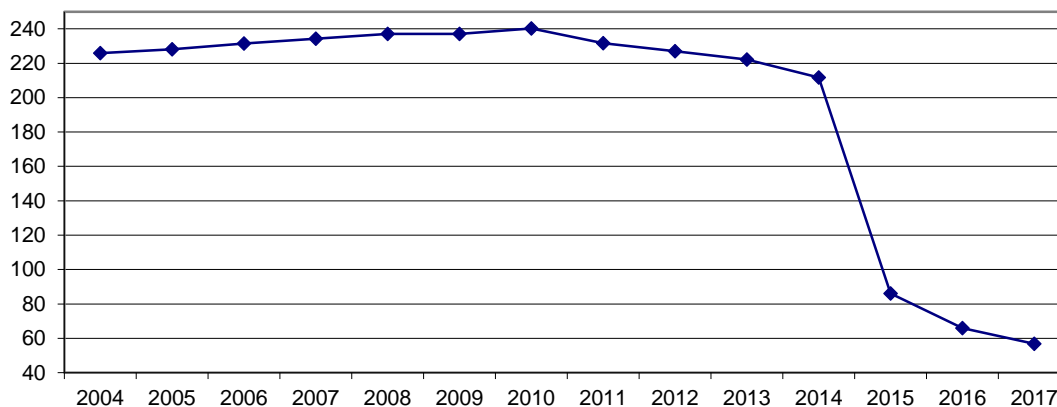
Encours de la dette communale totale : capital restant dû au 31 décembre sur les dettes à long et moyen terme.

Ce ratio appartient à la catégorie " Charge de la dette et marge de manœuvre ".

A l'échelle nationale l'encours moyen de la dette par habitant pour les Communes de même strate s'élève à environ 700 €. La dette par habitant à Gallardon est 333,19 € soit moins de la moitié du niveau national (tendance depuis plusieurs années).

Ratio n°6 - Dotation globale de fonctionnement (DGF) / population

Années	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Pop.INSEE (fiche DGF)	3551	3551	3551	3551	3551	3500	3501	3505	3553	3584	3613	3631	3664	3652
Montant	225,83	228,09	231,55	234,34	237,06	237,13	240,24	231,69	226,94	222,18	211,62	86,11	66,02	56,84



Produits de la dotation globale de fonctionnement, en euros par habitant.

Il s'agit de l'un des ratios devant figurer en annexe aux documents budgétaires des communes de plus de 3 500 habitants en application de l'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales.

Dotation globale de fonctionnement (DGF) :

2004 : 801 922 €	2005 : 809 941 €	2006 : 822 229 €	2007 : 832 142 €
2008 : 841 809 €	2009 : 842 041 €	2010 : 841 049 €	2011 : 811 146 €
2012 : 806 302 €	2013 : 796 268 €	2014 : 764 582 €	2015 : 312 639 €
(Baisse due au changement de fiscalité de la CCVV)			
2016 : 241 894 €	2017 : 207 578 €		

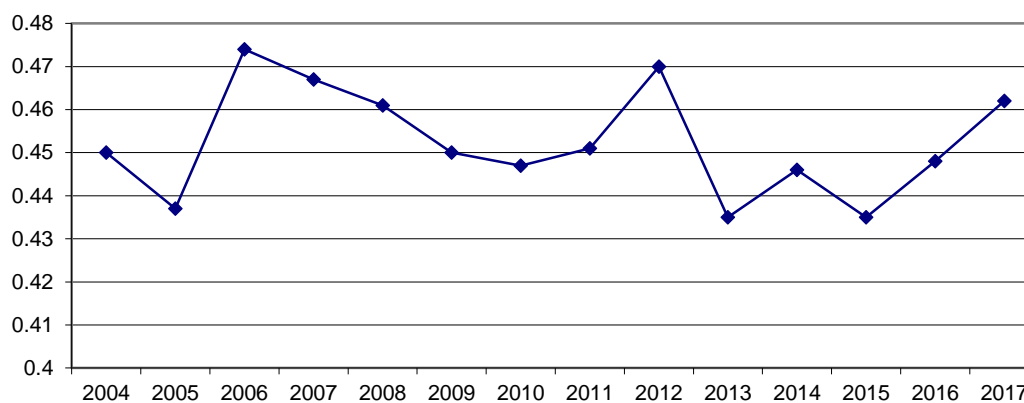
Ce ratio appartient à la catégorie " Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

Effet de transfert entre 2012 et 2013.

Baisse assez sensible de la DGF depuis les trois dernières années.

Ratio n°7 - Frais de personnel / dépenses réelles de fonctionnement

2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
0,450	0,437	0,474	0,467	0,461	0,450	0,447	0,451	0,470	0,435	0,446	0,435	0,448	0,462



Années	Charges de Personnel
2004	1 145 331.24
2005	1 217 432.56
2006	1 368 015.49
2007	1 427 116.33
2008	1 387 047.94
2009	1 339 242.52
2010	1 269 248.70
2011	1 267 716.14
2012	1 329 506.15
2013	1 296 336.74
2014	1 365 113.46
2015	1 359 459.18
2016	1 361 117.49
2017	1 391 678.14

Part des dépenses réelles de fonctionnement affectées aux frais de personnel.

Il s'agit de l'un des ratios devant figurer en annexe aux documents budgétaires des communes de plus de 10 000 habitants en application de l'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales.

Frais de personnel : dépenses de la ligne budgétaire 012 = D621, 631, 633 et 64.

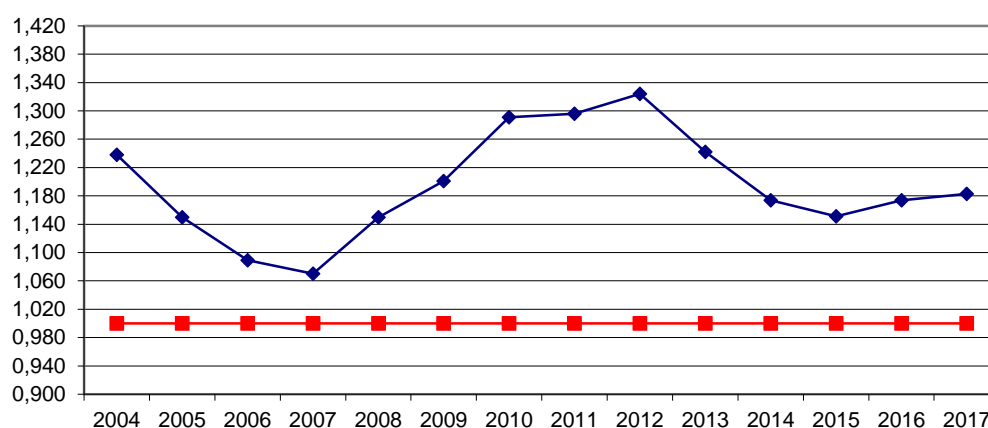
Dépenses réelles de fonctionnement : total des dépenses de la colonne mouvements réels de la balance générale en section de fonctionnement.

Ce ratio appartient à la catégorie " Dépenses de fonctionnement ".

La hausse constatée est consécutive à la baisse des dépenses réelles de fonctionnement alors que les dépenses en charges de personnel n'ont que très peu augmenté.

Ratio n° 8 - Epargne brute (RF Réelles / DF Réelles)

2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
1.238	1.150	1.089	1.070	1.150	1.201	1.291	1.296	1.324	1.242	1.174	1.151	1.174	1.183



FORMULE 2017 :

(RF Réelles – Produits exceptionnels) / (DF Réelles – Tvx Régie)

= (3 469 247.62 – 1 756.17) / ((3 011 019.98 – 79 997.20)

= 3 467 491.45 / 2 931 022.78

= 1.183

Années	Montant Epargne Brute
2004	604 618.34
2005	400 743.77

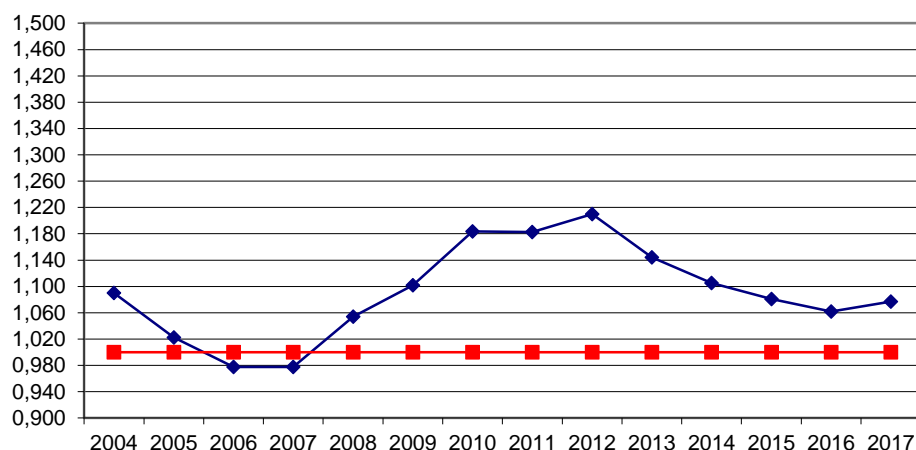
2006	255 895.05
2007	214 713.35
2008	450 467.86
2009	598 059.26
2010	827 594.73
2011	823 583.28
2012	879 674.20
2013	689 739.19
2014	525 985.56
2015	460 597.55
2016	519 442.90
2017	536 468.67

Montant Epargne Brute = RF Réelles – Produits exceptionnels - DF Réelles – Tvx Régie

Il s'agit de ce que l'on dégage réellement pour financer nos investissements. On note une légère progression, c'est bon signe.

Ratio n°9 - Marge d'autofinancement courant (sans produits exceptionnels et travaux en Régie)

2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
1.090	1.022	0.977	0.977	1.054	1.102	1.183	1.182	1.210	1.144	1.105	1.081	1.062	1.077



La marge d'autofinancement sera croissante si le résultat est supérieur à 1.

Comparaison des charges courantes augmentées de l'annuité de la dette au montant des recettes courantes.

Il s'agit de l'un des ratios devant figurer en annexe aux documents budgétaires des communes de plus de 10 000 habitants en application de l'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales.

Marge d'autofinancement courant :

Formule utilisée : Recettes réelles de fonctionnement (hors produits exceptionnels) / Dépenses réelles de fonctionnement (hors travaux en régie et transferts de charges) et remboursement de la dette.

Pour les communes de moins de 10 000 habitants, les informations disponibles ne permettent pas d'isoler les mouvements de réaménagement de la dette, les remboursements utilisés comprennent donc d'éventuels remboursements anticipés refinancés par emprunt.

Dépenses réelles de fonctionnement : total des dépenses de la colonne mouvements réels de la balance générale en section de fonctionnement.

A ces dépenses, on retire les travaux en régie (R042) pour obtenir les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie. On retire ensuite la recette d'ordre 79 correspondant aux charges à répartir sur plusieurs exercices pouvant être financées par emprunt.

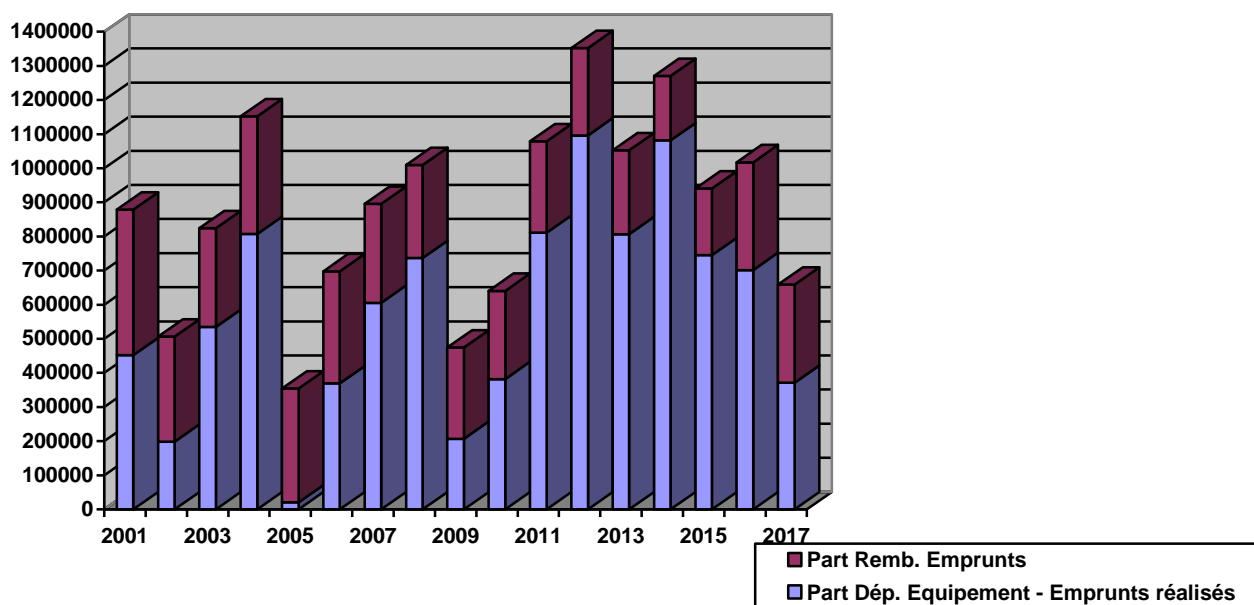
Les dépenses réelles de fonctionnement comprennent notamment les intérêts de la dette.
Remboursements de dette (hors réaménagement refinancé pour les communes de plus de 10 000 habitants) : dépenses réelles du compte 16.
Recettes réelles de fonctionnement : total des recettes de la colonne mouvements réels de la balance générale en section de fonctionnement.

Ce ratio appartient à la catégorie " Charge de la dette et marge de manœuvre ".

FORMULE 2017 :

$$\begin{aligned} & (RF \text{ Réelles} - \text{Pduits exceptionnels}) / ((DF \text{ Réelles} - \text{Tx Régie}) + \text{Remb. Dette}) \\ &= (3\,469\,247.62 - 1\,756.17) / ((3\,011\,019.98 - 79\,997.20) + 287\,584.84) \\ &= (3\,467\,491.45 / (2\,931\,022.78 + 287\,584.84)) \\ &= 3\,467\,491.45 / 3\,218\,607.62 \\ &= 1.077 \end{aligned}$$

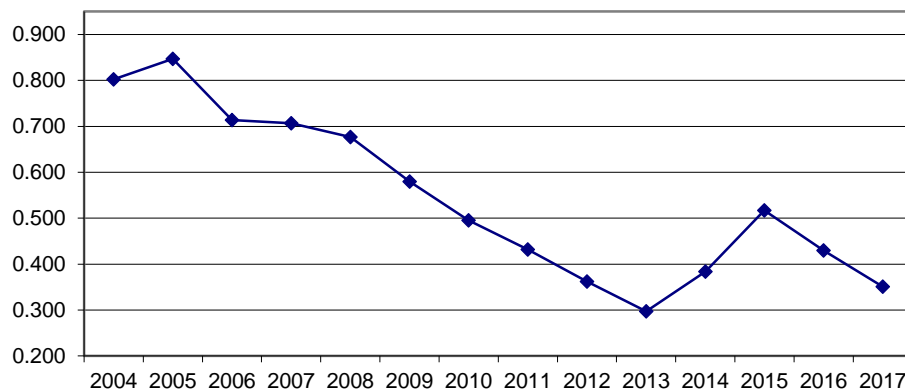
Effort Réel d'investissement de 2001 à 2017 :



Pour 2017, les 180 000.00 € remboursés et réempruntés ne sont pas comptabilisés

Ratio n°11 - Encours de la dette au 31/12/N / (recettes réelles de fonctionnement – Produits exceptionnels)

2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
0.802	0.847	0.714	0.707	0.677	0.580	0.495	0.432	0.362	0.297	0.384	0.517	0.430	0.351



Encours de la dette en fin d'exercice exprimé en nombre d'année de recettes courantes.

Il s'agit de l'un des ratios devant figurer en annexe aux documents budgétaires des communes de plus de 10 000 habitants en application de l'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales.

Encours de la dette communale totale : capital restant dû au 31 décembre sur les dettes à long et moyen terme.

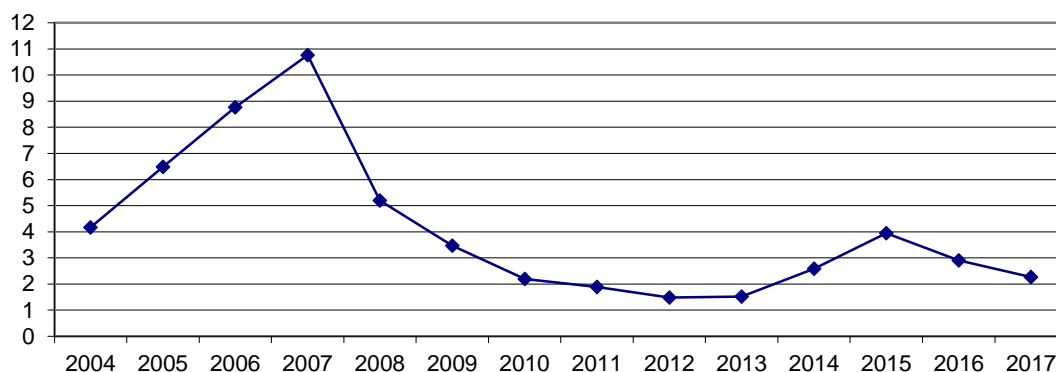
Recettes réelles de fonctionnement : total des recettes de la colonne mouvements réels de la balance générale en section de fonctionnement.

Ce ratio appartient à la catégorie " Charge de la dette et marge de manœuvre ".

Ratio n°12 - Encours de la dette au 31/12/N / Epargne brute

Epargne nette ou autofinancement net = Excédent des recettes réelles de FCT sur les dépenses réelles de FCT (hors Tvx Régie)

	FONCTIONNEMENT			Epargne Brute	Encours Dette au 31/12/N	Dette / EB
	RF réelles - PE	Tvx Régie	Dépenses R			
2004	3 144 908.96	51 497.56	2 591 788.18	604 618.34	2 521 168.97	4.17
2005	3 065 272.75	59 221.38	2 723 750.36	400 743.77	2 595 425.65	6.48
2006	3 143 776.86	52 998.81	2 940 880.62	255 895.05	2 243 829.90	8.77
2007	3 273 629.25	56 288.63	3 115 204.53	214 713.35	2 313 249.01	10.77
2008	3 458 759.85	16 597.87	3 024 889.86	450 467.86	2 341 030.70	5.20
2009	3 573 939.21	49 728.81	3 025 608.76	598 059.26	2 073 444.11	3.47
2010	3 669 078.28	45 978.69	2 887 462.24	827 594.73	1 814 849.45	2.19
2011	3 601 873.22	28 853.83	2 807 143.77	523 583.28	1 556 957.23	1.89
2012	3 592 691.66	114 919.10	2 827 936.56	879 674.20	1 300 800.14	1.48
2013	3 544 732.48	128 595.30	2 983 588.59	689 739.19	1 051 377.44	1.52
2014	3 547 738.35	42 930.04	3 064 682.83	525 985.56	1 362 671.60	2.59
2015	3 520 824.86	64 395.31	3 124 622.62	460 597.55	1 820 897.13	3.95
2016	3 498 733.39	69 982.64	3 049 273.13	519 442.90	1 504 363.59	2.90
2017	3 467 491.45	79 997.20	3 011 019.98	536 468.67	1 216 778.80	2.27



Ce ratio exprime le poids de la dette en nombre d'années d'épargne brute.

Ce ratio appartient à la catégorie " Charge de la dette et marge de manœuvre".

Il nous faudrait donc 2,27 années dans la mesure où nous mobiliserions toute notre épargne brute au remboursement de nos emprunts. Il convient d'être en dessous de 7 ans.

Conclusion :

Notre situation financière est saine, mais rigide. Nous ne disposons que de peu de marges de manœuvre, notamment avec les dépenses importantes liées aux contingents.

Les éléments analytiques présentés sont importants. Ils donnent un éclaircissement plus précis que l'examen seul des comptes administratifs ne peut pas fournir.

Alexandre DAVAL se questionne sur la pertinence de la comparaison des dépenses d'investissement de communes de même strate.

Le Maire précise que la Commune se situe autour de la moyenne.

DEPENSES TOTALES D'EQUIPEMENT DE 2005 A 2017

Source : Comptes administratifs de la commune, de l'assainissement et de l'eau potable

Population INSEE en vigueur au 1^{er}/01/2017 : 3 652 habitants

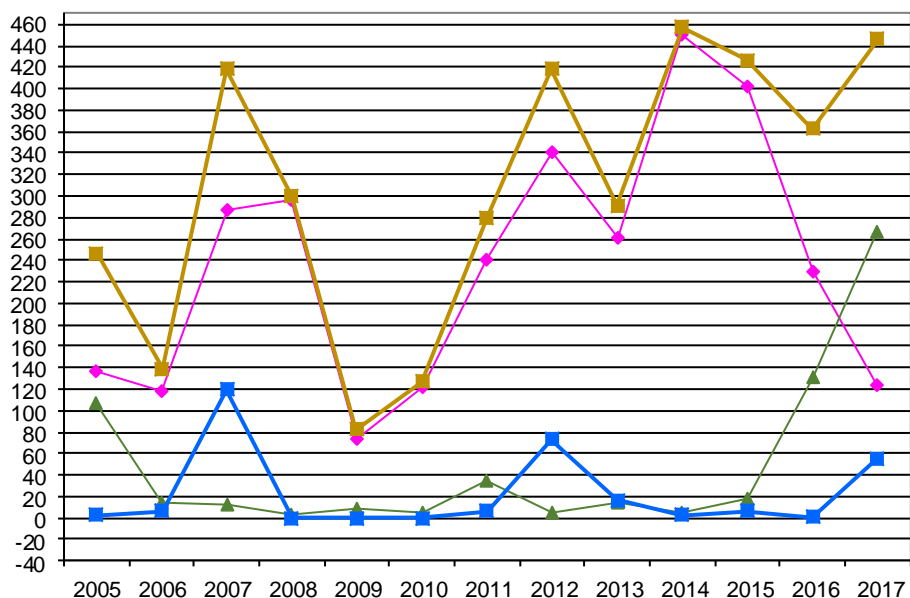
Dépenses d'équipement brut (+Tvx Régie) / population

Années	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Pop.INSEE (fiche DGF)	3551	3551	3551	3551	3500	3501	3505	3553	3584	3613	3631	3664	3652
Commune	137.32	118.90	287.75	296.67	73.33	122.17	239.54	340.88	261.01	449.70	401.90	229.52	123.49
Eau Potable	2.59	6.25	119.28	0	0.27	0	6.54	73.03	16.16	2.45	6.02	1.17	55.27
Assainissement	106.45	13.52	11.52	2.48	8.42	4.94	34.07	4.37	13.70	5.45	18.61	131.81	267.05
Total	246.36	138.67	418.55	299.15	82.02	127.11	280.15	418.28	290.87	457.60	426.53	362.60	445.81

Année	Commune	Eau Potable	Assainissement	Total
2005	487 602.63	9 190.24	378 003.44	874 796.31
2006	422 210.09	22 196.67	47 999.67	492 406.43
2007	1 021 799.53	423 543.76	40 899.68	1 486 242.97
2008	1 053 457.14		8 786.23	1 062 243.37
2009	256 632.46	920.92	29 459.70	287 013.08
2010	427 692.89		17 295.67	444 988.56
2011	839 568.03	22 898.10	119 406.29	981 872.42
2012	1 211 121.94	259 451.33	15 498.69	1 486 071.96
2013	935 452.93	57 889.20	49 076.64	1 042 418.77
2014	1 624 743.87	8 840.10	19 689.16	1 653 273.13
2015	1 459 302.42	21 849.84	67 554.08	1 548 706.34
2016	841 305.12	4 260.00	482 954.16	1 328 519.28
2017	450 972.63	201 831.61	975 245.92	1 628 050.16

Evaluation de l'effort d'équipement, en euros par habitant.

Dépenses d'équipement brut (ou dépenses d'investissement direct) : en mouvements réels, immobilisations incorporelles (compte 20), immobilisations corporelles (compte 21), travaux en cours (compte 23) auxquels il convient d'ajouter le cas échéant les travaux en régie.



Le Maire rappelle que les trois budgets sont séparés.

L'année 2017 est exceptionnelle pour le budget d'assainissement (extension du réseau Mesnil/Baglainval) avec près d'un million d'investissement.

Alexandre DAVAL précise que cet investissement reflète également l'important travail humain des services autour de ce projet.

La phase de travaux en domaine privé se déroulera en 2018.

Le Maire évoque la légitimité d'affecter sur les budgets d'eau et d'assainissement une quote-part de la masse salariale des agents de la Commune puisqu'à ce jour seul le budget principal la supporte.

Evolution du remboursement de la dette

Budget principal :

En 2019, la capacité d'autofinancement sera améliorée puisque le prêt à court terme sera remboursé.

Budget assainissement :

Le remboursement d'emprunt ne pose pas de problème. De surcroît, les raccordements permettront d'augmenter le nombre d'abonnés. Ce budget est donc solide. L'extension sur le Mesnil/Baglainval permettra une recette supplémentaire de l'ordre de 10 % et celle de Montlouet de 5 %, ce qui contribuera au remboursement des emprunts.

Budget eau potable :

Les remboursements d'emprunts sont très mesurés (de moitié par rapport à 2010). Nous avons donc une nouvelle capacité emprunt. Il faudra prévoir une dépense à Montlouet pour le remplacement de la canalisation rue du Bout d'A haut plus la reprise de branchements en plomb.

Pour rappel, la taxe communale eau potable a été revalorisée suite au transfert de celle du SIA. Pierre COUTURIER ajoute qu'il y aura une recette supplémentaire à l'extinction du syndicat. Le réseau d'eau potable est de très bonne qualité, pour preuve son très bon rendement. Le réseau fait l'objet de rénovation régulière.

Dépenses d'investissement prévu en 2018

- Rénovation aires de jeux (Oseraies, Ruelle des Mares)
- Travaux de voirie
- Enfouissement des réseaux (faubourg de la Fontaine, ruelle de la Source, Chemin de la Butte à Zélone)
- Matériels divers
- Rénovation éclairage public (LED)
- Véhicule
- Aménagement du cimetière

- Radars pédagogiques
- Maîtrise d'œuvre de la salle polyvalente et abords

→ Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, prend acte que le Débat d'Orientations Budgétaires 2018 s'est tenu.

3. Demandes de subvention 2018 au Conseil Départemental au titre du FDI (Fonds Départemental d'investissement)

Les propositions de travaux ont été étudiées et validées lors de la Commission des travaux du 7 novembre 2017

Rénovation du chemin de la Grande Voirie

Pour 2018, la Commission des travaux propose de reconduire la demande 2017 concernant la rénovation du Chemin de la Grande Voirie jusqu'à la rivière. Il s'agira de bitumer également le stationnement le long du terrain de tir à l'arc et devant les deux bâtiments (nouveaux et anciens vestiaires). Cet axe est notamment fréquemment fréquenté par les piétons et par les utilisateurs des infrastructures sportives.

Le montant de l'investissement a fait l'objet d'une consultation des trois entreprises de travaux publics retenus suite à la procédure de commande publique qui a abouti à l'accord cadre pour les travaux de voirie de la Commune.

Plan de financement :

VOIRIE-SECURITE TRAVAUX DE VOIRIE : Rénovation du Chemin de la Grande Voirie	
montant de l'investissement	40 890,50 €
Commune	28 623,35 €
Département (FDI) : 30 %	12 267,15 €
financement :	30,00%

→ Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter du Conseil Départemental au titre du FDI 2018, pour des travaux de voirie, **une subvention de 12 267,15 €** correspondant à 30 % d'un montant total de 40 890,50 € HT concernant la rénovation du chemin de la Grande Voirie

Réhabilitation de l'aire de jeux ruelle des Mares

Ce parc est très vétuste, en l'état il n'est plus utilisable. Ce site est toutefois idéalement situé au centre du lotissement et doit ainsi être réhabilité pour permettre une utilisation des familles avec leurs jeunes enfants.

Plan de financement :

CREATION OU RENOVATION D'EQUIPEMENTS PUBLICS EQUIPEMENT PETITE ENFANCE ET ENFANCE-JEUNESSE : Réhabilitation de l'aire de Jeux Ruelle des Mares	
montant de l'investissement	26 810,98 €
Commune	18 767,69 €
Département (FDI) : 30 %	8 043,29 €

→ Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter du Conseil Départemental au titre du FDI 2018, pour des travaux de rénovation d'équipements publics, **une subvention de 8 043,29 €** correspondant à 30 % d'un montant total de 26 810,98 € concernant la réhabilitation de l'aire de jeux Ruelle des Mares.

Rénovation de l'aire de jeux du parc des Oseraies

Le site a fait l'objet de travaux d'amélioration en 2010 par l'installation d'un autre module puis en 2011 par l'installation de mobilier urbain (tables, bancs et poubelles).

Le premier module (toboggan) montre des signes de faiblesse et ne répond plus aux normes actuelles de sécurité. C'est également le cas pour les jeux à ressort. Il convient donc de les remplacer et d'améliorer le site en ajoutant un « tape cul », un « chevalier masqué », des bancs et des poubelles.

Plan de financement :

CREATION OU RENOVATION D'EQUIPEMENTS PUBLICS / ESPACES PUBLICS EQUIPEMENT PETITE ENFANCE ET ENFANCE-JEUNESSE : Rénovation de l'aire de jeux du Parc des Oseraies	
montant de l'investissement	17 962,70 €
Commune	12 573,89 €
Département (FDI) : 30 %	5 388,81 €

→ *Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter du Conseil Départemental au titre du FDI 2018, pour des travaux de rénovation d'équipements publics, **une subvention de 5 388,91 €** correspondant à 30 % d'un montant total de 17 962,70 € concernant la réhabilitation de l'aire de jeux Ruelle des Mares.*

Le Maire précise que ces travaux seront réalisés quand la Commune aura la certitude des financements. Il précise qu'une demande de subvention est en cours dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territorial. Il faut préalablement solliciter les services d'un paysagiste. Contact a été pris avec le CAUE (conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement).

4. Attribution du marché d'entretien d'espaces verts de la Commune

Le marché d'entretien d'espaces verts de la Commune arrive à échéance le 31 mars 2018.

Il s'agit d'effectuer, avec une fréquence déterminée, le broyage des chemins, bords de routes et des rives de bois et l'entretien des terrains de football.

Le marché actuel, pour quatre ans, a été attribué à la société La Main Verte pour un montant annuel de 42 763,20 € TTC.

Une nouvelle consultation a donc été lancée, deux offres ont été réceptionnées. La Commission des achats s'est tenue le 20 février pour l'ouverture des plis et Bruno ALAMICHEL a ensuite procédé à l'analyse des offres, validée par la Commission.

Critères de sélection des candidatures :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères ci-dessous définis :

- ❶ **Valeur technique de l'offre** appréciée au regard des moyens techniques et humains affectés à l'exécution des prestations et de la méthodologie mise en œuvre pour l'exécution de celles-ci. Coefficient de pondération de 60%
- ❷ **Prix des prestations.** Coefficient de pondération de 40%. Le prix sera considéré comme celui résultant du prix des prestations d'entretien annuel régulier pour 90% et d'une simulation de prestations exécutées à la commande pour 10%.

Sur le critère technique et après étude des moyens disponibles et mis en œuvre, l'analyse des offres ressort que les deux entreprises sont en capacité équivalente, matérielle et humaine, pour pouvoir réaliser les prestations listées au CCTP. Le prix des prestations a donc été déterminant pour le choix final.

En conséquence, la Commission des Achats propose d'attribuer le marché à l'entreprise La Main Verte pour un montant de 45 343,32 € TTC/an pour l'entretien régulier.

→ *Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal attribue le marché d'entretien d'espaces verts de la Commune pour 4 ans à compter d'avril 2018 jusqu'en mars 2022, à la SARL LA MAIN VERTE pour un montant d'entretien régulier de 45 343,32 € TTC/an soit 181 373,28 € TTC sur la durée du marché ainsi qu'une partie à la commande d'un montant maximum de 10 000 €/an et autoriser le Maire à signer l'acte d'engagement et tout document inhérent au marché.*

5. Transfert de propriété d'une collection archéologique

Le Chef du service d'archéologie préventive (Direction des routes du Département) a pris contact avec la Commune concernant les collections archéologiques constituées à l'occasion des fouilles réalisées par Monsieur Maurice Vié sur la léproserie de Gallardon. Ces collections archéologiques (celles présentées au syndicat d'initiative et celles conservées dans une cave de la Mairie) sont actuellement sans propriétaire établi.

Les fouilles étant réalisées sous le titre I de la Loi de 1941 relative à l'archéologie (fouilles autorisées par l'Etat), les collections archéologiques devraient en principe être réparties pour moitié entre l'inventeur (M. Maurice Vié) et le propriétaire des terrains au moment des fouilles (la commune de Gallardon). Cette disposition sera particulièrement complexe à établir (nécessité d'un inventaire préalable), entrainera pour chaque partie la prise en charge des mesures de conservation (sous le contrôle de l'Etat) et entrainera l'éclatement d'une collection de référence pour la période médiévale.

Le Maire précise qu'une partie de cette collection est exposée à l'Office de Tourisme. Il ajoute que la commune n'a aucun moyen de valoriser ce patrimoine et qu'afin de ne pas dénaturer cette collection, il convient de la restituer à l'Etat qui en assurera la conservation au travers de ses services d'archéologie.

C'est pourquoi, pour clarifier la situation de ces collections, il est proposé d'engager une procédure en plusieurs temps :

1 – courrier de désengagement de la commune au bénéfice de l'Etat de ses droits de propriétés

1bis – courrier similaire signé par Maurice Vié

2 – Visa de l'Etat accompagné très probablement d'une démarche visant à prévoir l'inventaire de ces collections

3 – Une fois l'inventaire des collections réalisé, demande de la commune de mise à disposition d'une partie de ces collections à des fins de valorisation

Cette cession aura pour objet de conserver l'intégrité de la collection dont la valeur est scientifique et patrimoniale. En effet la collection étant pour l'essentiel constituée de poteries reconstituées, la valeur financière est négligeable.

→ *Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder au transfert de propriété de cette collection (désengagement de la commune) au profit de l'Etat et à signer l'ensemble des documents inhérents.*

6. Investissements inférieurs à 500,00 € HT

Fournisseur	produit	Affectation	Montant		Section
			HT	TTC	
GLASDON	Distributeurs sacs déjection canine	Voirie	405.00	486.00	INV
MANUTAN	Tapis coco	Salle polyvalente	438.00	525.60	INV
HYPHER U	Bouilloire + Micro-ondes	Centre Maternel	54.15	64.98	INV
PROMOSOFT	Ecran informatique	Bibliothèque	170.42	204.50	INV

→ *Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal affecte en investissement l'achat des petits matériels selon le tableau*

IV / QUESTIONS DIVERSES

Abris bus de l'école maternelle

Myriam ROUILLARD préconise son nettoyage. Ce sera fait.

Quelques dates

- 24 et 25 mars : Salon d'Art. Il reste des créneaux disponibles pour les permanences.
- 8 avril : nettoyage de printemps. Rendez-vous à 10h00 devant la Mairie
- 10 avril : conseil municipal
- 21 avril : challenge famille de l'office de tourisme et de la bibliothèque
- 26 mai : exposition d'une vingtaine de tracteurs – association les Vieux pistons de Nogent-le-Roi

Nouveau matériel de désherbage

Le Maire signale la mise à disposition gracieuse par la société Cornu d'un prototype de désherbage mécanique. Il s'agit d'un outil attelé à un petit tracteur permettant le désherbage sans produit phytosanitaire. Il vient d'être utilisé sur le terrain de pétanque du complexe sportif. Le matériel griffe, ratisse et aplanit la surface. Le mode de fonctionnement et le résultat sont intéressants. Ce type de matériel s'inscrit dans notre stratégie « objectif zéro phyto ».

Végétalisation du cimetière

Sophie GOUMAZ évoque le projet d'engazonnement qui sera bientôt expérimenté au cimetière.

V / MOT DU MAIRE

Le Maire remercie tous les membres du conseil municipal qui ont contribué à l'organisation du carnaval et au concert du 17 mars à la salle polyvalente.

L'ordre du jour étant épuisé, Le Maire clôt la séance et remercie les membres du Conseil Municipal pour leur participation.

La séance est levée à 22h48.

 Le Maire
Yves MARIE